



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Réf. : CR2016-06
Date : 12/05/2016

Le 20 mai 2016

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 8

Date de convocation du conseil municipal : 3 mai 2016

Présents :

Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Raphaël SPINELLI, Aurélie CATTEAU, Sylvain COLLIAT, Pascal PLANTARD, Pascale GUIGONNAT, Emilie CLERC-ROGUET.

Absents excusés :

Catherine FRAISEAU, Georges DELEAVAL, Alexandre GROBEL, Marie-Dominique RYCKEBOER, Véronique HUARD.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Emilie CLERC-ROGUET

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 AVRIL 2016

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

Une précision a été demandée à propos du cheminement simple dont il est question paragraphe 6 « **examen des travaux, aménagements et projets en cours** ». Le cheminement simple est un accès stabilisé et bordé par des poteaux bois pour permettre aux piétons de circuler de manière sécurisée.

3. DÉCISIONS DU MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS RECUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Néant

4. DÉLIBÉRATIONS

4.1 Acquisition foncière - Désignation d'un signataire des actes administratifs

Conformément à l'article L1311-13 du CGCT modifié par la loi N°2013-403 du 17 mai 2013, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée ci-dessus, la collectivité territoriale partie à l'acte est représentée, lors de la signature de l'acte, par un adjoint.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur BEDOÏAN, premier adjoint, comme signataire possible des actes administratifs relatifs aux acquisitions foncières.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Réf. : CR2016-06
Date : 12/05/2016

Le 20 mai 2016

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Président,
et après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : DESIGNE Monsieur BEDOÏAN, premier adjoint, comme signataire possible des actes administratifs relatifs aux acquisitions foncières.

ARTICLE 2 : INVITE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

4.2 Acquisition foncière – Parcelle A 1264p1 (Consorts SOARES-LIMA)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Parcelle A 1264 p1 appartenant aux consorts SOARES-LIMA se trouve incluse dans la voirie communale suite à l'alignement de voirie effectuée pour les travaux de réalisation de l'éclairage public. De ce fait, et en accord avec les propriétaires, il convient de procéder à l'achat à titre onéreux de cette parcelle.
Le prix d'achat proposé est de 30 euros le m2 pour une surface totale de la parcelle de 40 m2.

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT)
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP)
- Vu le Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 relatif à la suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et modalités de consultation du service des domaines,
- Vu l'Arrêté du 17 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 5 septembre 1986 relatif aux opérations immobilières poursuivies par les collectivités et organismes publics
- Considérant qu'il s'agit de l'acquisition d'une parcelle à l'amiable, en dehors de toute procédure de préemption, de DUP...par une commune de moins de 2000 habitants et dont le montant de la vente est inférieur à 75 000 euros, l'avis des services de l'Etat n'est pas requis,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 1264 p1 p aux consorts SOARES-LIMA d'une surface de 40m² au prix de 30 € le m² soit un coût total de 1200 €.

ARTICLE 2 : MANDATE Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer les pièces administratives nécessaires.

5. URBANISME

5.1. Permis de construire
Néant

5.2. Déclaration préalable

- DP 074 145 16 H 0009 déposée par la SNCF - Construction d'un local technique,



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Réf. : CR2016-06
Date : 12/05/2016

Le 20 mai 2016

- DP 074 145 16 H0010 déposée par Monsieur ROGERS – 343, route de paconinges – Extension de la lucarne existante.

6. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

- Rencontre avec Monsieur VANSTEENKISTE directeur de l'Etablissement public Foncier

→ Projet de la Savoie :

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) engage les partenaires sur 5 années. L'une de ses priorités est l'action foncière, l'objectif étant de promouvoir les logements sociaux.

Il apparaît que le projet de la Savoie est susceptible d'être éligible au fond de subvention CPER. Un document définissant la charge foncière sur les logements sociaux et établissant une programmation du projet devra être communiqué début juin à Monsieur VANSTEENKISTE pour lui permettre de soutenir la demande de candidature devant la commission compétente.

Par ailleurs, a été abordé le dispositif du bail réel immobilier (celui-ci s'apparente au bail emphytéotique). L'un des avantages de ce procédé est de permettre à la commune de rester propriétaire d'une partie du tènement.

Si besoin et pour permettre la compréhension du système, Monsieur VANSTEENKISTE s'est proposé de venir présenter le fonctionnement de ce bail devant le conseil municipal.

Quoiqu'il en soit, il est impératif pour le conseil municipal de maintenir ses exigences de qualité pour le projet.

→ Terrain du Sorbier (côté mairie)

France Domaine a évalué la parcelle à 80 euros le m². Madame MUFFAT de l'EPF a entamé les négociations avec les propriétaires sur cette base.

- Mise en accessibilité de la salle communale et de l'école.
 - Les travaux de mise en accessibilité des sanitaires et de l'école auront lieu pendant les mois d'été, la livraison étant prévue fin août, avant le début de la rentrée scolaire.
Le cabinet Adela Architecte a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre. Il sera chargé de réaliser le dossier de consultation des entreprises et de diriger l'exécution des travaux.
 - La demande de subvention au titre du Fond Départemental pour le Développement des Territoires a été déposée.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016**

**Réf. : CR2016-06
Date : 12/05/2016**

Le 20 mai 2016

- La salle communale ne pouvant pas être mise en location pour les particuliers pendant les mois de juillet et août, il est proposé d'installer le chapiteau de Juvigny en fête à côté de la salle communale comme solution alternative.

7. RÉUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- **Conseil Municipal des Enfants**

- **Installation des poubelles,**

Les poubelles ont été livrées récemment.

La commission s'est déplacée dans la commune avec Monsieur FERRAGUT, responsable du service voirie mutualisée, pour marquer l'emplacement des poubelles. Elle a identifié qu'une poubelle supplémentaire devra être commandée et installée au carrefour route de Paconinges.

Le conseil municipal prend acte de la délibération du CME DEL-2016-1 portant sur l'installation des poubelles

- **Aménagement d'un trottoir route de Paconinges,**

La commission a fourni un énorme travail. Les enfants ont pris conscience de l'importance des travaux et de l'impact financier important de ce genre d'aménagement.

Le conseil municipal décide de tenir informé le CME de l'avancement du projet de sécurisation de la route de la Plantaz et de Paconinges au fur et à mesure de son avancement et de l'inviter au conseil municipal dont l'ordre du jour portera sur ce sujet.

Le conseil municipal prend acte de la délibération du CME DEL-2016-2 portant sur le trottoir route de Paconinges.

- **les commémorations de l'armistice,**

Les élèves trouvent la commémoration du 11 novembre insatisfaisante en terme de participation. Diverses propositions ont été faites pour réunir plus d'habitants lors de cette cérémonie.

Le conseil municipal prend acte de la délibération du CME n°DEL-2016-3 portant sur les commémorations de l'armistice.

Le conseil municipal est satisfait du travail des jeunes conseillers.

- **Commission scolaire du 9 mai 2016**

Un bilan qualitatif et quantitatif a été présenté. Le fonctionnement est satisfaisant et la participation importante. (40 élèves à la cantine au maximum sur un effectif total de 44).

Le personnel du service enfance :



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016**

**Réf. : CR2016-06
Date : 12/05/2016**

Le 20 mai 2016

- il a été décidé de créer un poste en emploi permanent pour le poste d'animateur n°1. Monsieur ARAGON Frédéric a donné satisfaction depuis 2 ans au sein du service, la stagiairisation lui sera proposée fin août.
- le CDD de l'animatrice (poste n°2) Audrey DESERT ne sera pas renouvelé. L'offre d'emploi pour recruter un nouvel animateur sera publiée courant juin 2016.

Dérogation scolaire :

Deux dérogations ont été déposées pour permettre la scolarisation d'élèves hors de la commune de Juvigny :

-Famille HUISSOUD/GINER (demande de dérogation pour Cranves-Sales) : dérogation refusée au motif que la famille ne répond pas aux critères établis par la Charte des 12 communes de l'agglomération.

-Famille CERCHLANOVA (demande de dérogation pour Ambilly). Monsieur le Maire souhaite rencontrer Madame CERCHLANOVA pour avoir plus de précisions sur sa demande.

Transport scolaire :

A partir de la rentrée scolaire 2016, le transport scolaire des maternelles entre Saint –Cergues et Juvigny ne sera plus assuré par la commune de Saint-Cergues.

Six enfants au minimum sont concernés par la problématique du transport pour l'année scolaire 2016/2017. Les conseillers s'interrogent sur les solutions à apporter :

- ouverture d'une nouvelle classe et ainsi envisager l'intégration des petites et moyennes sections de maternelle. Des renseignements seront pris pour connaître les montants de location des bâtiments modulaires et les conditions de mise à disposition d'un enseignant par l'académie.
- Transport assuré par Proxitac. Pour cela, il faut contacter le Tac pour savoir si cette mise en place est possible, prévoir un accompagnant à chaque trajet, connaître le coût...

Classe verte :

La classe verte se déroulera au centre « Les Puisots » à Annecy du 25 au 27 Mai 2016.

La participation financière demandée aux familles est de 30 euros par enfant.

Les enfants Roms sont inscrits à ce voyage scolaire avec l'aide de la Ligue des Droits de l'Homme. Le conseil municipal se questionne sur la pertinence d'une telle démarche sachant que l'absentéisme de ces enfants a été important cette année et qu'ils n'ont encore participé à aucune sortie scolaire. L'organisation logistique et administrative de cette sortie se trouve très perturbée.

Monsieur le Maire se chargera d'appeler Monsieur Palou de la Ligue des Droits de l'Homme pour échanger avec lui à ce propos.

7.2. QUESTIONS DIVERSES

- **Organisation de la fête des voisins et fête des mères,**

Comme l'année dernière les deux événements seront organisés en même temps soit le 27 mai 2016 à 19h00 à la salle communale. Le conseil renouvelle la prise en charge du vin d'honneur et des fleurs.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Réf. : CR2016-06
Date : 12/05/2016

Le 20 mai 2016

- **Bassins d'amortissement des crues du Foron**

Plusieurs visites sont organisées par le Sifor :

- Le 18 mai avec Monsieur Le préfet,
- Le 19 mai avec Monsieur BARTHASSAT, membre du conseil d'Etat de Genève,
- Le 21 mai avec les élus du Conseil syndical du SIFOR ainsi que les élus des communes membres.

- **Les Gens du voyage**

Sitôt la cérémonie de la pose de la première pierre du Bâtiment « Le Nausicaa » terminée, les gens du voyage se sont installés sur le site Altéa. Cette installation reporte une fois de plus la mise en fonctionnement du portail installé récemment.

- **Prochain conseil municipal : 14 juin 2016**

Fin du conseil municipal : 22h15

Le Secrétaire,

Emilie CLERC-ROGUET

Signatures

Denis MAIRE

Guilhem BEDOÏAN

Raphaël SPINELLI

Pascale GUIGONNAT

Sylvain COLLIAT

Aurélie CATTEAU

Pascal PLANTARD